RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00038
Numéro SIREN : 793 534 207
Nom ou dénomination : BC

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2020 sous le numéro de dépôt 8309

8309

BC

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : Hôtel l'Altiport Méribel Les Allues
73550 LES ALLUES

RCS CHAMBERY 793 534 207

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente juin,
A 19 heures,

Les associés de la société **BC** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président le 22 juin 2020 par voie dématérialisée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pascal DUVIEUSART, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Petr KELLNER est désigné comme secrétaire.

La société **GMG AUDIT,** Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présente absente excusée représentée

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au **31 décembre 2019**,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

4

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,*
- *Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,*
- *Approbation des comptes de l'exercice social clos le* ***31 décembre 2019*** *et quitus au Président,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Ratification de l'absence de rémunération du Président,*
- *Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 223-35 du Code de commerce,*
- *Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, nonobstant les dispositions des statuts de la société, et conformément aux articles L123-16 et D.123-200 du code de commerce, décide de dispenser la Présidence de l'obligation d'établir un rapport sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée / ~~*rejetée,*~~
voix ayant voté pour,
voix ayant voté contre,
voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la **perte** de l'exercice clos le **31 décembre 2019** s'élevant à **-4 511,97 euros** en totalité au compte "**report à nouveau**".

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée,~~
1000 voix ayant voté pour,
.... voix ayant voté contre,
.... voix s'étant abstenues.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée,~~
1000 voix ayant voté pour,
.... voix ayant voté contre,
.... voix s'étant abstenues

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie en tant que de besoin, l'absence de rémunération allouée à **Monsieur Jean-Pascal DUVIEUSART,** pour ses fonctions de Président au titre de l'exercice clos au **31 décembre 2019.**

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée~~,
1000 voix ayant voté pour,
.... voix ayant voté contre,
.... voix s'étant abstenues.

CINQUIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la société **GMG AUDIT**, Commissaire aux Comptes titulaire, et de **Monsieur Patrick CHARIGNON**, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée~~,
1000 voix ayant voté pour,
.... voix ayant voté contre,
.... voix s'étant abstenues.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, autorise les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée~~,
2000 voix ayant voté pour,
..... voix ayant voté contre,
.... voix s'étant abstenues.

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée~~,
2000 voix ayant voté pour,
..... voix ayant voté contre,
..... voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Jean-Pascal DUVIEUSART

Le secrétaire
Monsieur Petr KELLNER